

## LIGNES DIRECTRICES

L'Association des petits paysans s'engage en faveur d'une agriculture diversifiée, durable et paysanne. La production alimentaire doit être combinée de manière optimale avec des prestations multifonctionnelles, une exploitation respectueuse de l'environnement et un élevage conforme au bien-être des animaux de rente. Elle s'efforce d'approvisionner la population avec des denrées alimentaires produites de manière la plus écologique, équitable et régionale possible.

Le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture, leur motivation et leurs conditions de vie sont déterminantes pour atteindre ces objectifs. Les préoccupations des consommatrices et consommateurs sont également très importantes pour l'Association pour les petits paysans. C'est pourquoi elle soutient leur participation ainsi que le contact entre les consommatrices et consommateurs et les paysannes et paysans.

Pour atteindre ses objectifs, l'Association des petits paysans prend en considération les critères suivants:

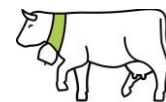
- La population doit avoir voix au chapitre selon le principe de la souveraineté alimentaire dans les décisions politiques sur l'agriculture, la consommation, l'approvisionnement national, les accords commerciaux, l'utilisation de la technologie, l'aménagement du territoire et le régime foncier.<sup>1</sup>
- Les productrices et producteurs agricoles peuvent gagner leur vie grâce à la vente de leur production et aux indemnités pour des services rendus à la population dans des conditions sociales équitables.
- Les consommatrices et consommateurs peuvent compter sur l'approvisionnement alimentaire de base avec des prix raisonnables et sur la fiabilité des informations sur les produits.
- Les matières premières agricoles sont produites, transformées et distribuées de manière durable et efficace du point de vue énergétique.
- Les ressources naturelles que sont le sol, l'air et l'eau sont utilisées de manière économe.
- Les exigences écologiques et sociales pour les denrées alimentaires et les fourrages pour animaux importés, sont comparables à celles de la Suisse.

C'est avec les instruments suivants que les objectifs doivent être atteints: L'Association des petits paysans

- **informe et connecte.**  
Elle recherche le contact avec les autorités et le parlement, et participe aux consultations sur les lois et les ordonnances. Elle travaille en réseau avec des organisations poursuivant des objectifs similaires. Elle crée l'infrastructure organisationnelle pour pouvoir utiliser les instruments de la démocratie directe (initiative populaire et référendum législatif).
- **sensibilise et contribue à la formation de l'opinion publique.**  
Elle attire l'attention de la population sur des problèmes et des thèmes importants, fournit aux médias des prises de position et des informations de base sur des questions d'actualité, et informe régulièrement ses membres.
- **apporte des idées et des propositions innovantes.**  
Elle montre des solutions aux problèmes actuels et propose des idées novatrices.
- **Motive les paysannes et paysans et les consommatrices et consommateurs à s'engager en faveur d'une agriculture diversifiée et écologique.**  
Elle est convaincante, compétente et honnête.

---

<sup>1</sup> La souveraineté alimentaire se réfère au droit de la population d'un pays ou d'une union à déterminer sa propre politique agricole et de consommation, à exploiter sans dumping sur les prix de matières premières agricoles vis-à-vis d'autres pays (définition de La Via Campesina).



ASSOCIATION DES  
PETITS PAYSANS

Association des petits paysans, mai 2011

## **POLITIQUE AGRICOLE: ORIENTATION**

Par son engagement, l'Association des petits paysans exerce son influence sur l'élaboration de la politique agricole suisse ainsi que sur le développement de l'agriculture. Les principes suivants s'appliquent:

**La structure agricole reste diversifiée.** Les mesures de politique agricole soutiennent les petites et moyennes exploitations paysannes, les exploitations de montagne, les exploitations gérées comme activité à temps partiel ou d'appoint sans favoriser ni désavantager les plus grandes exploitations gérées à titre principal.

**La politique agricole motive la population paysanne** à remplir ses fonctions avec un fort engagement et un haut niveau de compétences. Un nombre suffisant d'exploitations paysannes dirigées de manière autonome et de places de travail dans l'agriculture, garantit qu'un maximum de tâches d'intérêt général soient accomplies comme l'entretien du paysage, la durabilité écologique, le bien-être des animaux, l'occupation décentralisée du territoire etc.

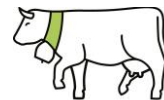
**La réglementation du marché est conçue de manière libérale.** Dans la politique agricole, ce sont avant tout des instruments orientés vers le marché qui sont utilisés (paiements directs aux exploitations paysannes cultivant le sol, taxes d'incitation écologiques, déclaration d'origine et des méthodes de production, droits de douane comme protection aux frontières).

**L'agriculture suisse produit dans le respect de l'environnement et des animaux.** L'agriculture suisse veut atteindre un niveau élevé d'élevages conformes aux besoins des animaux de rente, de gestion des sols et d'entretien du paysage écologiques. Avec ses denrées alimentaires de haute qualité, elle peut se démarquer face à la concurrence internationale.

**Les denrées alimentaires restent sous la forme la plus naturelle possible.** Les produits agricoles parviennent aux consommatrices et consommateurs par le chemin le plus court. Le principe de précaution et l'acceptation auprès des consommatrices et consommateurs sont des conditions essentielles pour l'approbation des moyens de production et des méthodes de transformation. Dans ces conditions, on peut renoncer au génie génétique, réduire l'utilisation de produits agrochimiques et de médicaments vétérinaires, et mener une réflexion critique.

**La concurrence fonctionne sur la base de l'équité.** La coopération entre les producteurs et transformateurs garantit que les matières premières agricoles de haute qualité soient vendues à un prix qui reflète les coûts. La déclaration complète promeut la transparence dans l'offre en denrées alimentaires et matières premières agricoles, et offre aux consommatrices et consommateurs une protection contre la tromperie.

**Le sol est une ressource limitée et précieuse.** Les surfaces agricoles utiles, et notamment les surfaces d'assolement, sont préservées et protégées pour la production alimentaire et comme espace de loisirs. La densification du bâti est encouragée. Les entreprises aussi bien que les parcelles agricoles doivent être ou devenir la propriété des exploitants.



---

ASSOCIATION DES  
PETITS PAYSANS

Association des petits paysans, mai 2011